



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2021-131

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 37 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 44

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

**Procurations :**

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE.

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à M. Roland CICERO

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L.5211-2 et L.5111-10,

Vu l'article L. 273-12 du Code électoral,

Vu la délibération n°2020-15 du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

Vu le courrier du 4 novembre 2021 de Mme Elisabeth MURAT notifiant au Président de la communauté de communes la démission de son mandat de conseillère communautaire et maire de la commune de Lagarde d'Apt,

Vu le procès-verbal du 29 novembre 2021 proclamant l'élection de Mme Maryse BONNET en qualité de Maire et Mme Solange FOUVET en qualité de 1ère adjointe de la commune de Lagarde d'Apt,

**Considérant** que, conformément à l'article L.273-12 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

Le Président propose au conseil d'installer la nouvelle conseillère communautaire et sa suppléante.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ I L'EXPOSÉ DU PRESIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A l'unanimité,**

**Déclare,** installées Mme Maryse BONNET, conseillère communautaire, et Mme Solange FOUVET, suppléante,

**Rappelle,** la liste du conseil communautaire actualisée comme suit :

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
APT	Véronique ARNAUD-DELOY Jean AILLAUD Emilie SIAS Cédric MAROS Gaëlle LETTERON Frédéric SACCO Isabelle TAILLIER Yannick BONNET Sylvie TURC Patrick ESPITALIER Dominique SANTONI André LECOURT Laurence GREGOIRE Jean-Louis CULO Dominique THEVENIAU Céline CELCE Christophe CARMINATI	
AURIBEAU	Roland CICERO	Sonia DUHAYER
BONNIEUX	Pascal RAGOT Evelyne BLANC	
BUOUX	Amélie PESSEMEMESSE	Hervé PLANCHON
CASENEUVE	Gilles RIPERT	Jean Marcel GUIGOU
CASTELLET-EN-LUBERON	Roger ISNARD	Anne-Cécile BERTHE

084-200040624-20211216-2021-131-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2021  
Date de réception préfecture : 24/12/2021

CERESTE	Gérard BAUMEL	Céline MALLEGOL
GARGAS	Laurence LE ROY Patrick SIAUD Claire SELLIER Benjamin BAGNIS	
GIGNAC	Sylvie PASQUINI	Gilles FERRAND
GOULT	Didier PERELLO	Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS	Lucien AUBERT	Maurice JEAN
LACOSTE	Mathias HAUPTMANN	Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT	Maryse BONNET	Solange FOUVET
LIoux	Francis FARGE	Patrice FOURNIER
MENERBES	Patrick MERLE	Bruno CHABERT
MURS	Christian MALBEC	Bruno VAYSON DE PRADENNE
ROUSSILLON	Gisèle BONNELLY	Gérard DEBROAS
RUSTREL	Pierre TARTANSON	Philippe ESCOFFIER
SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT	Jean-Pierre BOYER
SAINT MARTIN DE CASTILLON	Charlotte CARBONNEL	Pascal DELAN
SAINT-PANTALEON	Luc MILLE	Evy JOBIN
SAINT-SATURNIN-LES-APT	Christian BELLOT Yves MARCEAU Sandrine ISSON Patricia BAILLARD	
SIVERGUES	Martine CALLAS	José DEVAUX
VIENS	Frédéric ROUX	Viviane DARGERIE
VILLARS	Sylvie PEREIRA	Christophe CASTANO

**Autorise**, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

